

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'après un ouvrage français¹, c'est nous qui aurions eu l'honneur d'organiser le premier corps de nageurs :

« En 1841, l'armée fédérale suisse, dans laquelle les exercices de pontage et la traversée des rivières sont fort en honneur, créa, sur l'initiative du général Dufour, une compagnie spéciale de nageurs, dont les détails d'organisation sont à rappeler ici :

« Il sera formé une compagnie de nageurs, choisis dans tous les corps de l'armée, parmi les hommes de rivière les plus forts dans la natation.

« Chacun portera sur son sac une plaque de liège et une petite corde de 4 mètres, et sera pourvu, outre son fusil, d'un sabre-poignard. Il y aura, à la suite de la compagnie, 2 voitures portant 2 petites nacelles avec leurs agrès ; une douzaine d'autres vides, avec 2 soufflets pour les gonfler, 2 grandes cordes, pioches, haches, etc. La compagnie de nageurs sera exercée, non seulement à passer à la nage les rivières, trainant après elles les nacelles, chargées des fusils, gibernes et outils, mais encore à construire une traîlle, un pont volant, un radeau, etc., etc. »

Nous n'avons pu obtenir de plus amples renseignements relativement à cette compagnie de nageurs sur laquelle nous attirons l'attention des lecteurs de la *Revue*. La création de corps de nageurs étant de nouveau à l'ordre du jour, il serait intéressant d'avoir des détails sur l'organisation de 1841, qui paraît avoir été le premier essai donnant suite aux propositions de Dellard.

P^r.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée annuelle des délégués de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse a eu lieu samedi 25 février, à 3 heures après midi, dans la salle Noverraz à Lausanne, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel de Charrière, président. Outre trois membres du comité cantonal, quarante-deux délégués y ont pris

¹ « Passage des Cours d'eau dans les opérations militaires, » par Louis Thival. — Paris, Baudoin, 1881.

part représentant les sous sections de Cossonay (2), Lausanne (17), Montreux (3), Morges (4), Moudon (3), Ste-Croix (2), Yverdon-Grandson (1) et les districts d'Aigle, Aubonne, Avenches, Echallens, Nyon, Orbe, Oron et Payerne (10).

M. le président donne lecture de son rapport sur l'administration de la Société durant l'exercice écoulé ; en voici le texte :

Messieurs,

Nous lisons à l'article 5 du règlement pour la Section vaudoise : « les affaires administratives de la Société sont du ressort de l'assemblée des délégués, etc. »

Puis plus loin encore, à l'art. 7 : « L'assemblée des délégués s'occupe de l'administration de la section, etc. »

Pour nous conformer à ces deux articles nous désirons aujourd'hui causer avec vous de notre ménage intérieur afin d'apporter certaines améliorations que la pratique nous indique comme nécessaires.

Ce qui nous engage à vous entretenir de choses aussi ennuyeuses, c'est le fait que notre règlement est épuisé et que nous sommes dans la nécessité d'en faire opérer un nouveau tirage. Au surplus il a plus de 15 ans d'existence et il est bon par conséquent d'y jeter un coup d'œil ensemble pour le conserver tel qu'il est ou y apporter des modifications suivant que vous le jugerez utile.

Registre des membres. Nous nous sommes aperçus, il y a peu de jours, que le registre des membres de la section vaudoise n'était point d'accord avec celui des sous-sections et que des différences d'effectifs parfois assez considérables étaient constatées entr'eux. Depuis sa fondation, la section vaudoise s'est beaucoup développée et il importe qu'il y règne le plus grand ordre.

La tenue du registre des membres n'est pas, pour une Société d'officiers, aussi simple qu'elle paraît au premier abord. Pour celui de la section cantonale entr'autres, il faut bon nombre de rubriques diverses, savoir : les grades, les diverses armes, une liste par district ou sous-section, une autre par ordre alphabétique. Des colonnes nombreuses pour les mutations, les cotisations rentrées ou impayées, etc.

Nous vous proposons, Messieurs, d'examiner la confection d'un registre type qui facilitera certainement la personne chargée des écritures et les nombreux secrétaires qui en ont la surveillance et la responsabilité. Ce registre plus ou moins volumineux, suivant les sous-sections, devrait, à notre avis, être remis gratuitement par la section cantonale, qui en supporterait les frais d'impression.

Rentrée des cotisations. Nous demandons qu'à l'avenir, ce soit les sous-sections qui prennent en remboursement la cotisation de la section cantonale, avec celles qu'elles ont fixées pour elles-mêmes,

comme cela se pratique suivant l'art. 6 des statuts, pour les sections cantonales vis-à-vis de la société fédérale. Cela évitera un double travail et bon nombre de jeunes officiers, peu au courant du règlement, ne refuseront pas telle ou telle cotisation, prétendant l'avoir déjà réglée.

Cette manière de procéder nous est suggérée par une sous-section qui, il y a peu de jours, a délégué pour cette réunion un officier qui a refusé deux années de suite le remboursement de la cotisation cantonale.

Avec des cotisations perçues par divers comités et pour peu qu'un registre de membres ne soit pas parfaitement à jour, des faits de ce genre peuvent se passer sans qu'on s'en doute.

Contrôle de l'effectif. Il serait bon qu'à l'article 5 du règlement, il soit édicté que les sous-sections doivent chaque année, au 1^{er} février par exemple, envoyer l'état nominatif de leurs membres avec désignation exacte des armes et des grades, au Comité de la Section vaudoise.

Ce serait le moyen le plus simple de marcher d'accord et d'éviter des écarts d'effectif que nous constatons avec regret aujourd'hui.

Communications. A l'avenir, si vous l'approuvez aujourd'hui, nous suivrons une marche uniforme pour toutes les communications à faire aux membres des sous-sections. Cela nous semble absolument nécessaire d'avoir une règle précise qui nous est aussi suggérée par une phrase d'une lettre de la sous-section d'Yverdon, en date du 31 janvier, qui constate avec regret qu'elle n'a reçu, depuis le 9 mai 1892, aucune pièce la concernant. Or, depuis cette date, tous les membres de la sous-section d'Yverdon doivent avoir reçu, comme tous les autres, notre circulaire les invitant à assister à l'assemblée du 30 juillet dernier.

Jusqu'à présent, et suivant les cas, la section cantonale envoyait ses communications tantôt par le canal des comités des sous-sections, tantôt directement à chaque membre de la section.

Nous enverrons, dorénavant, toutes les pièces aux sous-sections, à charge de les faire parvenir à leurs membres respectifs.

Il va sans dire que pour les officiers ne faisant pas partie d'une sous section, ils seront tenus au courant des choses de la Société directement par le Comité cantonal.

Pour pouvoir réaliser les progrès que nous désirons dans notre administration, il faut avoir un bureau stable, dont le personnel ait l'habitude des affaires de la Société et qui puisse expédier la besogne en temps voulu. Il est donc nécessaire que vous preniez une résolution qui fixe le siège de la section cantonale à Lausanne, et que vous fassiez choix d'un bureau pour expédier ou recevoir les affaires de notre section.

Comptes. Voici un résumé de nos comptes.

<i>Aux recettes :</i>	Solde de 1892	Fr. 1176 45
656 contributions de membres	» 2394 40	
Intérêt en compte courant	» 28 50	
 Total.	 <hr/>	Fr. 3599 35
 <i>Dépenses :</i>		
Délégués vaudois	Fr. 108 20	
Contributions fédérales	» 651 85	
Subside aux sous-sections	» 303 50	
Assemblées générales.	» 601 25	
Frais de bureau, remboursements, affranchissements, frais d'impressions et divers	» 353 20	
Subvention au monument Davel	» 200 —	
 Soit un total de.	 <hr/>	Fr. 2218 —
laissant un solde disponible de.	 <hr/>	» 1381 35
 Somme égale.	 <hr/>	Fr. 3599 35

Nous vous proposons, Messieurs, de maintenir cette année la cotisation à fr. 3 50, suffisante pour les besoins actuels et la bonne marche de la Société.

Une Société comme la nôtre devrait commencer à former un fonds de réserve qui serait certainement d'une utilité incontestable et qui trouverait une fois ou l'autre son emploi dans l'avenir.

Sous-sections. Vous allez tout à l'heure entendre les rapports des délégués des diverses sous-sections. Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants de la sous-section d'Yverdon-Grandson, qui s'est reconstituée cette année. Ce Benjamin est plein d'entrain et donne un bel exemple à suivre dans d'autres localités du canton.

Quelques sous-sections ont eu recours à nous pour leur procurer des conférenciers. Nous les avons mises en rapport avec divers officiers. Nous n'avons pas su, dès lors, le résultat de nos propositions.

La sous-section de Lausanne nous a posé, en janvier dernier, la question de savoir si les officiers du Landsturm pouvaient être reçus membres de la Société des officiers. Le Comité cantonal a répondu que le règlement était positif. L'article 1^{er} dit que tout officier suisse habitant le canton de Vaud est de droit membre de la section. L'organisation du Landsturm par la Confédération ayant précisément pour effet de faire rentrer les officiers de ce corps dans les cadres réguliers de l'armée, il s'ensuit que les officiers de landsturm sont de droit, et à l'égal des officiers de l'élite et de la landwehr, membres de la Société. Au surplus, en feuilletant les archives de la section, nous avons trouvé un précédent sous forme d'un appel adressé par

le Comité cantonal en 1888, aux officiers du landsturm, pour les engager à se faire recevoir membres de la Société.

Travaux de concours. Votre Comité a, au début de l'hiver, élaboré la liste des travaux de concours. Une vingtaine de sujets sont soumis à l'activité individuelle des membres de la Société ; nous espérons que bon nombre de travaux parviendra au jury de ce concours. Votre Comité tient à remercier ici les officiers qui ont bien voulu l'aider à présenter des sujets pratiques et actuels.

Assemblée générale. L'assemblée générale de 1892 a été très peu nombreuse. Plusieurs cours de répétition avaient lieu à cette époque. Malgré cette circonstance, votre Comité a pensé bien faire en faisant coïncider cette réunion avec la fête des officiers à Genève. Elle a eu lieu le 30 juillet et n'avait à son ordre du jour que des questions d'ordre secondaire.

La bannière fédérale devant traverser notre canton pour se rendre à Genève, nous avons cru devoir accueillir à leur passage nos frères d'armes qui l'accompagnaient. Nous nous étions mis, dans ce but, en relations avec le Comité central à Genève et il était convenu que les officiers de notre canton serviraient d'escorte à leurs frères du reste de la Suisse.

Votre Comité avait loué un bateau à vapeur dès Ouchy à Genève. La location en était généreusement payée par le Comité central.

Outre l'agrément de cette traversée, une collation devait être servie sur le bateau.

L'accident du « Mont-Blanc » est arrivé sur ces entrefaites, et malgré notre insistance pour que notre programme ne fût pas modifié, la Compagnie de Navigation n'a pu mettre un de ses steamers à notre disposition.

Malgré ce contre-temps, nous n'avons pas voulu laisser prendre l'hospitalité vaudoise en défaut et renoncer au projet de recevoir nos confédérés, ne fût-ce qu'un instant.

Une courte halte du train spécial à Lausanne a permis à votre Comité de recevoir, dans le beau jardin de l'Arc, l'ancien Comité central et bon nombre d'officiers qui escortaient la bannière fédérale. Une collation fut servie sous les frais ombrages de l'Arc et nous vous demandons d'approuver la somme qui a été affectée à ce but et qui dépasse le crédit alloué au budget sous la rubrique « assemblée générale ».

Nous tenons à remercier ici, tout particulièrement M. le Chef du département militaire vaudois qui nous a alloué une somme de fr. 150, et les autorités lausannoises qui nous ont donné 150 bouteilles de Dézaley pour aider notre section à recevoir dignement nos confédérés.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à M. le lieutenant-colonel Ruffy, alors en service, qui a mis la fanfare de son régiment

à notre disposition, sans qu'il en résulte aucun frais pour nous, à l'exception de quelques litres nécessaires pour maintenir une harmonie parfaite dans cet excellent corps de musique !

Ce reconfort matériel et artistique a servi de transition à la superbe réception de nos voisins. Cette réunion est encore présente dans nos souvenirs et tout ce que nous pourrions en dire ici ne décrirait pas l'accueil chaleureux que nous avons rencontré et les jouissances de toutes natures que nos confédérés genevois nous ont fait goûter.

Mentionnons toutefois qu'à l'assemblée des délégués la proposition de M. le colonel Ceresole à notre dernière assemblée a reçu sa solution. Vous vous rappelez que M. Ceresole avait proposé de soumettre les allégations fâcheuses de M. le général de Marbot sur les troupes suisses au Comité central.

Celui-ci a pris à cœur cette proposition que vous aviez fait vôtre, et M. le colonel Secretan, au nom d'une commission dont faisait aussi partie MM. les colonels Lecomte et Grand, a fait justice, dans un travail aussi consciencieux qu'érudit, des accusations fantaisistes et mensongères que M. le général de Marbot dans ses « Mémoires », porte sur certains faits de l'histoire des Suisses au service de France.

Le travail de M. le colonel Secretan est, du reste, contenu dans le protocole de la réunion de Genève que quelques-uns d'entre vous ont reçu, il y a peu de jours.

L'automne dernier, nous avons désiré réunir les officiers du I^{er} arrondissement d'instruction et spécialement les officiers d'infanterie pour prendre congé de M. le colonel Coutau appelé par le Département militaire fédéral sur une autre place. M. le colonel Coutau a opposé un refus formel à une semblable manifestation. La Section vaudoise ne laissera pas partir de l'instruction de la 1^{re} Division un officier qui lui portait un si vif intérêt, sans saisir l'occasion qui lui est offerte ici de lui témoigner notre reconnaissance et nos regrets.

Le Comité central de la Société s'est transporté de Genève à Bâle et le 15 août dernier, il s'est constitué comme suit :

Président : M. le colonel Wieland, commandant du IV^e corps d'armée; vice-président : Emile Bischoff, lieutenant-colonel d'infanterie; caissier : Théophile Vischer, lieutenant-colonel d'artillerie; rapporteur : Isaac Iselin, major d'infanterie; secrétaire : Fernand Rüsch, 1^{er} lieutenant d'infanterie.

Rappelons, en terminant ce rapport, que l'assemblée du 30 juillet a approuvé les propositions que nous lui avons faites pour la réunion de cette année.

Ce projet consiste en une reconnaissance de notre frontière et de ses abords dans le voisinage du Saint-Bernard. Il est peut-être

malaisé à mettre en œuvre, mais comme la fortune aide les audacieux, nous ne désespérons pas de le voir aboutir.

Nous avons, à grands traits, exposé notre plan l'été passé, mais nous sommes aujourd'hui bien à votre disposition pour le discuter avec vous et écouter toutes les directions utiles qui pourraient nous être données.

Disons que notre projet comporte trois jours entiers, au minimum.

Le 1^{er} sera employé à se rendre en plusieurs groupes dans les localités qui seront désignées.

Le 2^e sera employé à explorer le terrain et surtout les passages du massif du Saint-Bernard, à l'hospice duquel toute la section se rendrait le soir.

Le 3^e jour, rapport des groupes et assemblée générale au Saint-Bernard, descente à ***, où aurait lieu le banquet traditionnel.

Nous ne pouvons pas dire encore l'époque exacte de notre course, elle dépendra peut-être aussi des convenances des frères du Saint-Bernard.

En résumé, Messieurs, nous vous demandons :

1^o D'examiner si vous voulez autoriser un nouveau tirage des statuts et règlements tels qu'ils existent actuellement, ou, au contraire, y apporter auparavant certaines modifications.

2^o Au cas où les statuts et règlements ne subiraient pas de changement ;

D'autoriser votre Comité :

a) A étudier et à faire confectionner un registre de membres, pratique et durable.

b) A demander chaque année, à une époque déterminée, aux sous-sections la liste de leurs membres.

c) A faire parvenir toutes les communications par le Comité des sous-sections et non plus directement à chaque membre de celle-ci.

d) A faire opérer, pour les membres faisant partie d'une sous-section, la rentrée de la cotisation cantonale par l'intermédiaire des Comités des sous-sections, qui auraient à en tenir compte au Comité cantonal dans le courant d'un mois à déterminer.

e) D'autoriser votre Comité cantonal à faire choix à Lausanne d'un bureau pour recevoir et expédier les affaires de la section et prendre soin des archives.

Après la lecture de ce rapport si consciencieux et si travaillé, les sous-sections et les délégués de district présentent également leurs rapports. Il en ressort que si, dans les districts, l'activité militaire a été réduite à sa plus simple expression, les sous-sections ont, au

contraire, manifesté un zèle que la plupart n'avaient pas montré depuis longtemps.

On passe à la discussion des questions soulevées par le Comité cantonal.

a) L'édition actuelle des Statuts étant épuisée, y a-t-il lieu de les rééditer tels que, ou l'assemblée pense-t-elle qu'une revision soit nécessaire ?

Sur la proposition de M. le 1^{er} lieutenant Grobet, amendée par M. le capitaine-adjudant Masson, le Comité se charge d'une étude des modifications qui paraîtraient devoir être introduites dans les Statuts. Il fera rapport dans une réunion ultérieure.

e) Le budget est adopté comme suit :

Recettes : Solde en caisse.	Fr. 1350 —
700 contrib. à fr. 3 50.	» 2450 —
	—————
	Fr. 3800 —

Dépenses : Contrib. fédérale à fr. 1

par membre	Fr. 700 —
Assemblée générale	» 1000 —
Prix de concours	» 500 —
Impressions	» 150 —
Frais d'administration	» 200 —
Délégués vaudois.	» 150 —
» fédéraux	» 300 —
Conférenciers	» 200 —
Subventions aux sous-sections .	» 400 —
Excédent de recettes et imprévu	
pour balance.	» 200 —
	—————
	Fr. 3800 —
	Fr. 3800 —

Sur le poste de fr. 1000, assemblée générale, une discussion s'élève au sujet du plan de course au Saint-Bernard. Y prennent part : M. le colonel Ceresole, M. le lieutenant-colonel Ruffy, M. le capitaine Jaccard-Lenoir et M. le premier-lieutenant de Meuron. Selon toutes probabilités on adjoindra à la pittoresque course alpestre du St-Bernard une exploration plus spécialement militaire aux

travaux des fortifications de St-Maurice et de Morcles, avec dîner à St-Maurice ou à Bex.

Le budget est voté sans changement.

Les comptes de 1892 sont ensuite adoptés sur conclusions conformes des vérificateurs MM. les capitaines Jaccard-Lenoir et Manuel.

La séance est levée à 5 ½ h.

L'Œuvre de la Croix-Rouge

L'œuvre de la Croix-Rouge, créée à Genève en 1863 et répandue depuis lors dans le monde entier par des conventions internationales officielles, se popularise et s'étend de jour en jour dans les populations. C'est rationnel. Aux nouveaux besoins des armées, considérablement accrues d'effectifs depuis 30 ans, doivent correspondre de nouvelles ressources et des renforts de concours. On peut donc saluer avec reconnaissance les succès obtenus par les personnes dévouées et charitables qui s'efforcent de créer des sociétés volontaires de la Croix-Rouge partout où cela est possible, car ces sociétés seront certainement d'un précieux secours aux services sanitaires officiels, moyennant que leur activité s'ajuste, par une sérieuse préparation, à celle des fonctionnements hiérarchiques.

Dans le canton de Vaud entre autres, il s'est fondé récemment une Société qui offre de solides espérances; et c'est avec plaisir que nous reproduisons ci-après le compte-rendu que les journaux lausannois font de sa dernière réunion.

Nous en extrayons aussi quelques détails peu connus sur ce qui se passe en France, et y joignons une mention sur la même œuvre en Belgique.

Belgique

L'association belge de secours aux militaires blessés ou malades en temps de guerre a été fondée en 1864 et placée sous le haut patronage de LL. MM. le Roi et la Reine. Elle a reçu la qualification de personne morale par la loi du 30 mars 1891.